

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023

Le vingt-quatre du mois d'octobre deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Gérard BORDET, Fabienne ETAIX

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

LEGS LAFFAY - Délibération 2310001

Monsieur le Maire rappelle les termes du legs consenti par Monsieur LAFFAY le 20 février 1958 qui doit être partagé de la manière suivante :

-Le premier destiné à récompenser l'homme ou la femme de tout âge habitant Civens depuis 2 ans au moins et qui aura avec le plus de dévouement soigné ses parents ou même des étrangers dans la maladie, ou à défaut à toute personne nécessiteuse accablée par le malheur. Ce prix pouvant être distribué plusieurs années de suite à la même personne.

-Le deuxième destiné à récompenser le cultivateur propriétaire ou fermier exploitant au minimum 4 hectares et au maximum 40 hectares, habitant Civens depuis 2 ans au moins qui aura le mieux cultivé les terrains et entretenu sa ferme.

Le conseil municipal de Civens ayant la possibilité de partager chacun de ces 2 prix à 2 personnes.

Il est rappelé les délibérations du Conseil Municipal :

-1^{ER} juillet 1976 : Décision de désigner chaque année 3 bénéficiaires au titre du prix de vertu et 3 bénéficiaires agriculteurs,

-14 février 2000 : En raison des difficultés rencontrées pour attribuer le prix aux agriculteurs (aucun agriculteur ne répond désormais aux critères demandés), le Conseil Municipal valide la modification du testament afin d'attribuer ce prix à la coopérative de matériel agricole.

Il est rappelé le jugement du Tribunal de Montbrison en date du 24 janvier 2007 et la délibération du Conseil Municipal de Feurs en date 18 septembre 2023 fixant le montant dû à la commune pour les années 2022 et 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces informations.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

COMPTE FINANCIER UNIQUE - Délibération 2310002

Monsieur le Maire expose :

Notre commune a été retenue pour la troisième vague d'expérimentation du compte financier unique portant sur les comptes de l'exercice 2023. Le CFU remplace les comptes administratifs et comptes de gestion.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

RAPPORT D'ACTIVITE CCFE - Délibération 2310003

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes de Forez-Est et informe l'assemblée qu'il est à la disposition des élus et des administrés. Il peut être consulté sur le site de la communauté de communes ou via le lien ou via le lien :

forez-est.fr/images/CCFE/Institution/Publications/CCFE_2023-10-03_Rapport_activite_2022.pdf

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - Délibération 2310004

Monsieur le Maire expose que la chambre régionale des comptes a procédé à l'examen de la gestion de la CCFE à partir des exercices 2017 et suivants.

Lors de sa séance du 9 mai 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONVENTION CDG 17 POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE L'ALLOCATION CHOMAGE – Délibération 2310005

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le CDG 17 pour le traitement du dossier d'un agent qui va être licencié pour inaptitude physique à tout poste.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – Délibération 2310006

Monsieur le Maire rappelle que le contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité dans le cas de maladie ou accident du travail d'un agent prend fin le 31 décembre 2023.

Il est possible de le renouveler aux conditions suivantes :

- Assureur CNP
- Courtier : Relyens
- Durée du contrat : 4 ans (date effet au 01/01/2024)

- Les taux proposés par SOFAXIS sont les suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : 6.55 %
- Agents affiliés à IRCANTEC : 1.18 %

Monsieur le Maire propose de souscrire au contrat groupe proposé par le centre de gestion de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Décision du conseil municipal :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Arrivée de Joëlle BAYARD

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Christophe GUILLARME :

- Informations concernant le licenciement pour inaptitude physique de Pascale COUBLE

➤ Philippe SESSIECQ :

- Travaux cimetière : bornage fait avec les riverains – L'installation des caveaux sera terminée cette fin de semaine – plantations des arbustes début novembre

- Bâtiments : fuite d'eau dans le hangar à côté du restaurant (devis DUMORTIER à valider pour 3600 € TTC) et fuite d'eau également à l'école (devis à venir) – Devis pour l'isolation des combles à l'école pour 6466 € HT.

➤ Christophe GUILLARME :

- Micro-crèche : rencontre avec le cabinet d'architecte ayant réalisé la micro-crèche de Saint-Martin-Lestra.

- Résidence séniors : rencontre avec ELEA le lundi 30 octobre. L'association prendra la décision d'une éventuelle proposition de services à NOVIM

➤ Mireille PALMIER:

-Ecole : conseil d'école le 6 novembre. Travaux à envisager dans le cadre de la subvention "notre école faisons-la ensemble" (NEFLE), effectifs en baisse l'an prochain, infos cantine et intervenants basket

➤ Christophe GUILLARME :

-Incivilités : stationnement gênant de véhicules route de Feurs (réunion CPTS), vitesse excessive et accroissement du trafic chemin Charlemagne, rappel aux administrés de l'obligation de tailler les haies à la limite de propriété (des courriers ont été envoyés et rappel à insérer dans la lettre infos), dépôts sauvages de végétaux en bordure de route, problèmes de voisinage.

- Salle Balcons du Forez : arrêt des locations en 2024 en raison du non-respect du règlement, chaque année déficit de fonctionnement de la salle. Voir pour une convention avec un prestataire qui proposerait du café-théâtre ou autres animations pouvant intéresser la population.

➤ Édouard PONCET :

- station eaux usées : bilan de contrôle de la MAGE – Globalement bon fonctionnement mis à part des plantes invasives, et les boues qui sont mal réparties.
- Pigeons dans le clocher (grillage installé), arbres à replanter au parking covoiturage, terre à changer dans les massifs, travaux aux jeux de boules.

TOUR DE TABLE :

Dominique DUBOIS :

- Délibération pour l'abattement de la taxe foncière sur le bâti pour la rénovation énergétique
- AG MJC le 14 novembre – environ 70 adhérents

Fabien MARTINON :

- Urbanisme : constat de travaux en cours sur une habitation sans autorisation (courrier envoyé)
- Réunion avec les classards et comité des fêtes
- AG du Comité des Fêtes le vendredi 17 novembre

Philippe SESSIECQ :

- Compte-rendu de la réunion sécurité et délinquance à Feurs

Olivier FAJWISIEWICZ :

- Journée découverte du Tennis de table octobre rose le samedi 28 octobre de 9h30-17h

Christophe GERARD :

- Personnes suspectes à la zone des Places à proximité des mobilhomes (gendarmerie prévenue)

Michelle CHIRAT :

- Installation des supports à vélo

Nathalie BLANCHARD :

- Cimetière nettoyé par les employés
- Bilan semaine bleue
- Commémoration du 11 novembre à 10h30

Mireille PALMIER:

- Réunion CMJ : collecte de denrées sèches le 2 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 26

Le Maire
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance
Édouard PONCET